**Attention au monoxyde de carbone !**

Maux de têtes, fatigue, nausées... Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant. Chaque année, il est responsable d'une centaine de décès en France.

Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication.

**Conseils pour diminuer les risques**

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, il est nécessaire d'adopter les bons gestes :

* **entretenir sa chaudière tous les ans**, c’est la principale source des intoxications (56 %) ;
* **faire ramoner également les conduits de fumée** par un professionnel qualifié ;
* **aérer les locaux** au moins 10 minutes par jour ;
* maintenir vos systèmes de **ventilation** en bon état de fonctionnement et **ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air** ;
* **respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion indiquées par le fabricant ;
* **ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu** : les poêles à pétrole ou les systèmes à gaz ne devraient pas servir plus de 2 heures par jour ;
* placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments** ;
* **ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner en intérieur** des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue...).

**Que faire en cas de suspicion d'intoxication ?**

* aérer immédiatement ;
* arrêter si possible les appareils à combustion ;
* évacuer les lieux sans attendre ;
* appeler les secours en composant le 15 (Samu), le 18 (pompiers), le 112 (numéro d'urgence européen) ou encore le 114 (pour les personnes malentendantes).

*Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 –* *info@mce-info.org* *–* [*www.mce-info.org*](http://www.mce-info.org)